



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 29/10/2021

Sécurité publique : reconduction de l'interdiction de manifestation sur certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal

Depuis le 14 juillet dernier, quinze manifestations anti passe-sanitaire se sont déroulées dans les rues d'Épinal sans déclaration préalable.

Malgré la baisse de mobilisation constatée au sein du cortège de la manifestation anti-passe sanitaire au fil des dernières semaines, il convient de maintenir un dispositif de sécurité à la fois destiné à prévenir tout trouble à l'ordre public, protecteur de l'activité commerciale et touristique et dans le même temps garant du droit fondamental de manifester

C'est pourquoi, Yves Séguy, préfet des Vosges, a décidé de reconduire l'interdiction de manifestation et de rassemblement revendicatif dans certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal, **le samedi 30 octobre 2021 prochain de 12h à 20h.**

Les manifestants qui ne respecteraient pas le périmètre d'interdiction s'exposent à une contravention de la quatrième classe d'un montant de 135 € (article R644-4 du code pénal) et les organisateurs à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende (article R431-9 du code pénal).

Les forces de l'ordre seront mobilisées, comme chaque semaine, pour garantir la sécurité de tous et s'assurer du respect des dispositions de cet arrêté.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

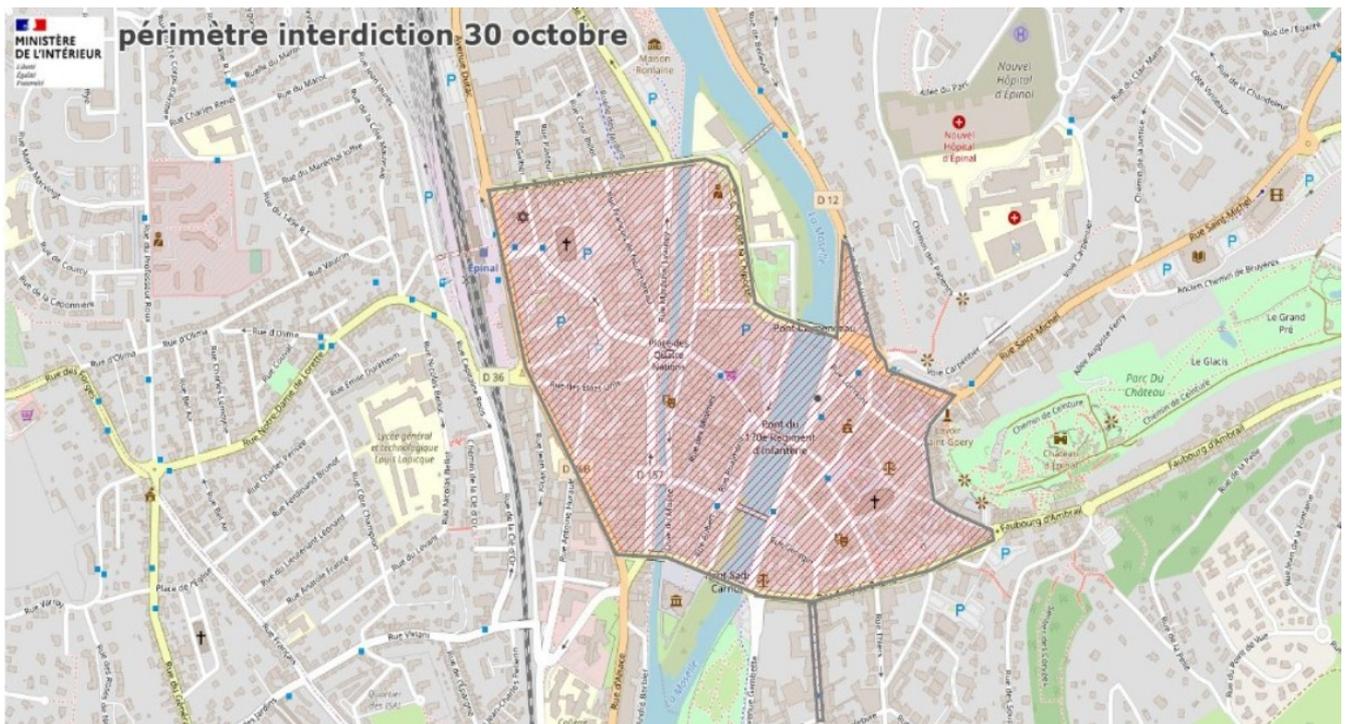
Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



Rues de la ville d'Épinal matérialisant le périmètre interdit à manifestation le 30 octobre 2021

Place Foch,
Pont Sadi Carnot,
Rue Georges de la Tour,
Pont de la Xatte,
Place Emile Stein,
Rue Victor Hugo,
Place Baudouin,
Avenue du Général de Gaulle,
Rue Boulay de la Meurthe,
Pont Léopold,
Rue de la Chipotte,
Pont Clémenceau,
Quai du Colonel Sérot (entre le pont Clémenceau et la rue Irène Joliot Curie),
Rue Irène Joliot Curie,
Place des Vieux Moulins,
Rue Entre les Deux Portes,
Rue de la Maix,
Rue d'Ambrail,
Rue Aristide Briand,
Rue du Pasteur Boegner,
Rue de la Préfecture (uniquement pour la portion comprise entre la rue du Pasteur Boegner et l'intersection des rues Lefebvre et Gilbert)



Ces rues ne sont pas incluses dans le périmètre d'interdiction, à l'exception de la rue de la Préfecture (uniquement pour la portion comprise entre la rue du Pasteur Boegner et l'intersection des rues Lefebvre et Gilbert) qui est interdite à toute manifestation.

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

